

COMMUNE DE
GERMIGNY L'EVEQUE
77910

DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE **MEAUX**
CANTON LA FERTE-SOUS-JOUARRE

Tél : **01.64.33.01.89**
mairie@germignyleveque.fr

Nombre de conseillers
en exercice : 15
- présents : 14
- votants : 15

Envoyé en préfecture le 13/01/2023
Reçu en préfecture le 13/01/2023
Affiché le
ID : 077-217702034-20230112-2023_06GERM-DE

**Extrait de délibération du Conseil Municipal
en date du 12 janvier 2023**

L'an deux mille vingt-trois le douze janvier à 20 h
le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Evêque,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie
sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :
28 décembre 2022

Etaient Présents :

Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline - BRIAND Alain - DANET Céline - CASCALES Rodolphe - SCANZAROLI Jean Luc - BARRANGER Carole - MORLET Jean-Marie - RISPINCELF Josiane - MERLIN Bruno - ZOETEMELK Danièle - SALAMONE Célestin - LONGUET Bérangère - LEFRANCOIS Philippe - ZITOUNI Lydie

Absents représentés : DUBREUIL Joëlle par LONGUET Bérangère

Secrétaire de séance : Bruno MERLIN

2023-06 Approbation de la convention territoriale globale de services aux familles

Madame le Maire informe le conseil municipal de la convention territoriale globale de services aux familles que la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux a mise en place avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne et les communes membres de l'intercommunalité.

Cette convention se substitue au contrat enfance jeunesse de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux et au contrat enfance jeunesse des communes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention territoriale globale de services aux familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Madame le Maire à signer la convention territoriale globale de services aux familles.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (15)

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme à l'original

Mis en ligne le :

13 JAN. 2023

Fait à GERMIGNY L'EVEQUE, le 12 janvier 2023

Le Maire,
Aline MARIE MELLARE

